

L'ajournement

LA MINE DE CHARBON WESTRAY

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, c'est avec réticence que je reviens sur une question que j'ai posée le 20 mai dernier concernant la tragédie survenue le 9 mai à la mine de Westray, au cours de laquelle 26 hommes ont perdu la vie.

Six de ces mineurs, à savoir Myles Daniel Gillis, Peter Francis Vickers, Roy Edward Feltmate, John P. Halloran, Benny J. Benoit et Angus Joseph MacNeil étaient des résidents de ma circonscription. Les familles de ces mineurs méritent d'obtenir des réponses. En fait, ces familles demandent depuis des mois la tenue d'une enquête appropriée sur les circonstances entourant cette tragédie.

En mai dernier, j'ai demandé au gouvernement pourquoi celui-ci n'avait pas tenu compte de rapports faisant état des risques de combustion spontanée à la mine Westray et avait garanti un prêt de 85 millions de dollars pour le projet. Depuis, la Banque de Nouvelle-Écosse a exigé le remboursement du prêt en question. En raison de la garantie qu'il a donnée, le gouvernement fédéral risque maintenant de devoir payer entre 75 et 80 millions de dollars.

Le ministre d'État aux Petites entreprises avait répondu à ma question en disant que le gouvernement fédéral s'était assuré, grâce à un contrôle permanent effectué par des experts-conseils miniers indépendants, que les règlements sur la sécurité étaient respectés. Pourtant, la Banque de Nouvelle-Écosse a nié cette déclaration.

Le ministre d'État avait aussi ajouté que de tels investissements continueraient d'être faits malgré les tragédies qui se sont produites. Celui-ci avait dit: «Ce sont des choses qui arrivent.» Il nous avait aussi promis que l'enquête du gouvernement provincial allait faire la lumière sur ce qui s'est passé. Pourtant, tant le gouvernement fédéral que celui de la Nouvelle-Écosse sont muets depuis des mois, se bornant à dire que l'enquête allait fournir la réponse à nos questions.

La province s'est traînée les pieds, et les responsables de la société Westray ont fait leur possible pour empêcher la tenue de cette enquête. Or voilà que nous apprenions la semaine dernière que c'en était fait de cette enquête. Constance Glube, juge de la Cour suprême de Nouvelle-Écosse, a interdit la tenue de cette enquête, qui aurait empiété, selon elle, sur le domaine de la justice criminelle, entravant ainsi les poursuites pénales intentées contre les dirigeants de Westray.

À quoi faut-il désormais s'attendre? Comment obtiendrons-nous réponses à nos questions? Le 9 juin dernier, le Parti libéral a réclamé la création d'un comité parlementaire fédéral chargé d'examiner tous les aspects du rôle que le gouvernement fédéral a joué dans le projet de la mine Westray.

Vendredi dernier, mon collègue, le député de Cap-Breton—Richmond—Est, a réitéré notre demande. Comme il le soulignait, rien dans la décision de la juge Glube n'empêche le gouvernement fédéral de tenir sa propre enquête. En fait, aujourd'hui, cette enquête est plus importante que jamais.

Une enquête fédérale permettrait de découvrir pourquoi on n'a pas écouté les conseils des fonctionnaires en matière de finances et de sécurité. Elle permettrait de clarifier la politique fédérale ayant permis de faire approuver la garantie d'emprunt.

Elle permettrait de déterminer ce que le Cabinet connaissait au juste des mesures de sécurité avant d'autoriser la garantie de 85 millions de dollars et de découvrir pourquoi, étant donné les problèmes que posait la sécurité, le gouvernement s'est hasardé à investir l'argent des contribuables dans ce projet.

Il s'agit de questions importantes, de questions que tout gouvernement vraiment soucieux de la sécurité au travail et de l'utilisation responsable des fonds publics songerait sérieusement à examiner.

Le gouvernement est fatigué, et le temps est venu pour lui de prendre son courage à deux mains et de faire un examen de conscience afin d'analyser en profondeur le rôle qu'il a joué dans la tragédie de la mine Westray survenue le 9 mai dernier. J'espère que le secrétaire parlementaire se lève pour justement nous annoncer une décision en ce sens.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'en face, le député de Cap-Breton Highlands—Canso, de l'intérêt qu'il continue de porter à cette question.

Le député d'en face sait que la santé et la sécurité au travail ne relèvent pas de la compétence du gouvernement fédéral. C'est la responsabilité du gouvernement provincial. Cependant, la première évaluation environnementale, le rapport Acres, a souligné les principaux problèmes de santé et sécurité relatifs aux mines de charbon ainsi que les moyens pris par l'entreprise pour les surmonter. On a jugé que tous les problèmes, y compris ceux liés à la santé et à la sécurité, pouvaient être corrigés avec la technologie connue. De plus, l'examen du CANMET a fait brièvement état de la ventilation dans la mine et d'un risque de combustion spontanée. Il a conclu que, malgré ces incertitudes techniques, la proposition ne présentait aucun défaut technique majeur. Le gouvernement savait que la Westray devrait se conformer à tous les règlements pertinents concernant l'extraction du charbon en Nouvelle-Écosse, y compris ceux portant sur la ventilation des mines et les problèmes de combus-